Séance du 14 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le 14 mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Saint-Léger-sur-Vouzance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. POIGNANT Bernard, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 3 mai 2018

PRESENTS : Mme CANOT Sandrine, M. DUMONT Joël, M. JACQUET Franck, Mme MARTINANT Jacqueline, Mme PICARD Joëlle, M. POIGNANT Bernard, M. RAJAUD Michel, Mme VERNUSSE Isabelle.

EXCUSES : M. PERARD Franck, Mme TERRIER Karine, M. THERY Etienne

Secrétaire de séance : M. JACQUET Franck

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du 9 avril 2018, lequel est approuvé à l'unanimité.

Objet : Emprunt 2018 – 20 000€ sur 10 ans + ligne de trésorerie de 10 000 €

Afin de financer les travaux d'investissement de cette année, le Maire présente au Conseil Municipal plusieurs devis d'emprunt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de souscrire l'emprunt 2018 d'un montant de 20 000 € auprès du Crédit Mutuel, au taux fixe de 0.90%, avec échéances annuelles constantes sur 10 ans, et frais de commission à 75€.

- **DECIDE** de retenir la proposition du Crédit Agricole concernant la ligne de trésorerie d'un montant de 10 000€, durée 12 mois, taux indexé sur euribor 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 1,00 point (*si l'indice euribor à 3 mois moyenne mensuelle était ou devenait négatif, le calcul du taux d'intérêt du crédit serait effectué en retenant une valeur d'indice égale à zéro, et ce tant que perdurera la situation d'indice négatif)*, commission d'engagement de 25€, sans frais de dossier et sans commission de non-utilisation. A utiliser à partir de septembre 2018 en fonction des besoins du moment (avance de TVA, avance des subventions).

- **S'ENGAGE** à verser la commission d'engagement lors de la mise en place de la ligne de trésorerie**.**

- **AUTORISE** le Maire à faire toutes les démarches pour ces emprunts, et l'autorise à signer les contrats et toutes pièces s'y rapportant.

Objet : Consultation des offres des distributeurs de gaz

Le Maire explique aux membres présents que les tarifs du gaz évoluent très vite, et qu'il est nécessaire de négocier régulièrement les contrats. Le fournisseur actuel et un autre ont répondu à notre consultation concernant la citerne de l'école, la citerne de la salle polyvalente et les 2 citernes des locataires de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'offre de notre fournisseur actuel, Primagaz, qui propose un tarif de 930€ HT la tonne de gaz, garanti 12 mois avec évolution ensuite en fonction du cours du produit (pas de retour au

barème), et la gratuité de la location de la citerne sur toute la durée du contrat (3 ans) pour les citernes de la commune et des 2 locataires.

- **AUTORISE** le Maire à signer les contrats et toutes pièces s'y rapportant.

Objet : Admission en non-valeur

Le Maire explique aux membres présents qu'il a reçu une demande d'admission en non-valeur du Trésorier concernant des recettes de cantine. Le comptable n'a pu recouvrer les titres, en raison des motifs énoncés dans le procès-verbal de carence de l'huissier du Trésor Public, c'est pourquoi il leur demande de valider l'admission en non-valeur de 1 187,20€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la mise en non-valeur de la somme de 1 187,20€.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents en rapport avec cette affaire.

Objet : Récompenses concours des maisons fleuries et des potagers

Le conseil municipal décide, comme chaque année, d'organiser un concours des maisons fleuries et un concours des potagers. Afin de récompenser chaque lauréat, il convient de décider du montant de la récompense.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'offrir une récompense de 12€ par lauréat au concours des maisons fleuries. Celle-ci leur sera remise lors de la cérémonie des vœux en janvier prochain par virement.
- **DECIDE** d'offrir une récompense de 18€ par lauréat au concours des potagers, sous forme de cadeaux qui leur seront offerts lors de la remise des prix.

Questions diverses :

∗ *Désherbage :* Il n'existe plus de subvention spécifique pour l'achat de matériel de désherbage. L'agent communal va tester un produit biocontrôle homologué pour le désherbage des trottoirs et des parkings.

∗ *Rentrée scolaire 2018-2019* : Pour le passage de la semaine à 4 jours, il est nécessaire de demander une dérogation pour passer la pause méridienne à 1h25 au lieu d'1h30. Dans l'attente de la réponse de l'Inspection Académique.

∗ *Don à la commune* : La salle polyvalente a été prêtée à l'occasion d'obsèques. Tous les conseillers remercient la famille pour leur don de 30€.

∗ *Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable* : Conformément au décret n° 2007-675 du 2 Mai 2007, le Conseil Municipal prend connaissance du rapport 2017 ainsi que du rapport et des conclusions de l'A.R.S de l'Allier 2017 et de la note d'information de l'Agence de l'eau. L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

∗ *Internet mobile* : Une plateforme nationale "France Mobile" est à disposition des mairies pour faire remonter les problèmes de couverture mobile rencontrés sur notre territoire. Si vous avez des problèmes de réseau avec votre téléphone portable, chez vous ou à un endroit particulier sur la commune, veuillez nous le faire connaitre en mairie. Cela permettra aux différents opérateurs d'apporter des solutions.

∗ *Internet fixe et mobile* : Si vous rencontrez des problèmes de couverture internet fixe ou mobile, il est nécessaire de faire remonter vos problèmes par l'intermédiaire du site https://jalerte.arcep.fr/. Cette démarche est très importante afin de bien cibler les dysfonctionnements sur la commune et permettre aux opérateurs d'apporter des solutions.

∗ *Diagnostic de territoire de la Communauté de Communes* : La Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est engagée dans l'élaboration de son projet de territoire. Aucun élu n'est intéressé pour participer aux divers ateliers qui se font à Jaligny-sur-Besbre…

∗ *Toilettes du stade :* Les portes ont été changées. Un éclairage par détecteur est envisagé.

Fin de la séance à 22h30